

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

François-Marie BOCCARD

Réflexions sur les Anciens Nobles Valaisans

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1926, tome 24, p. 239-242

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

Réflexions sur les Anciens Nobles Valaisans

Le Valais fut couvert de familles nobles et on peut dire sans exagération qu'on n'y voit point de terres sans seigneurs et que le régime féodal y fut en pleine vigueur, mais sans aucun des excès criants qu'on lui reproche ailleurs. Les serfs et les vassaux s'y affranchissaient très aisément de la taillabilité, de la servitude de la glèbe et de la main-morte, et les nobles n'y furent jamais assez puissants pour y tyranniser leurs sujets. L'histoire des deux guerres *de la Tour* et *de Rarogne* nous en fournit plus d'un exemple. Les Evêques-princes du pays furent toujours les protecteurs de la liberté publique : outre que tel était leur devoir, on voit que ce fut aussi souvent leur intérêt de ménager le peuple contre les empiétements de la noblesse. Aussi, est-ce de la main des Evêques que les Communautés du Haut tinrent leurs franchises, comme celles du Bas-Valais les reçurent des Comtes de Savoie. Et ces franchises se ressemblent tellement qu'il paraît que le même esprit de modération et d'humanité les a dictées.

Les Nobles avaient le privilège d'être les chefs des députations que les Communes envoyaient aux Conseils généraux de la Patrie, présidés par nos Evêques-princes. Il paraît que pendant ces siècles les Vidondes et les Majors de Sion étaient réputés les chefs de la Noblesse valaisanne. On les voit même, depuis que les Communes firent la loi à nos Evêques, toujours nommés les premiers, avant les Baillifs, qui toutefois commençaient déjà à s'émanciper de leur autorité dans les actes publics émanés de ces Conseils généraux, ou dans les traités de paix et d'alliance avec les Ducs de Savoie ou ceux de Milan. Mais, les de Chevron s'étant éteints, les de Montheys qui leur succédèrent, nouveaux nobles pour le Haut-Valais, suspects d'ailleurs de Savoyardisme,

(1) Extrait du II^e volume (manuscrit) des **Notes et Documents sur le Valais**, par le Chne Bocard. (Archives de l'Abbaye).

perdirent cette prérogative. Du reste, la noblesse ne comptait déjà plus pour rien dans notre gouvernement quand ils héritèrent des de Chevron la Sénéchalie de la Cour épiscopale.

On voit encore que par le fait seul de leur résidence en la ville épiscopale, ils en devenaient les premiers citoyens. C'était la même chose à St-Maurice et à Monthey, et je pense aussi à Viège et à Aigle.

D'ailleurs, il n'est peut-être pas de peuple où la noblesse fut moins ignorante. Dès le XIV^e siècle, nous voyons que presque tous nos nobles étaient lettrés, qu'ils savaient presque tous le latin, puisque la plupart étaient notaires, au Haut-Valais, ce qui leur était un échelon pour arriver aux Magistratures du pays. Au Bas-Valais, la plupart étudiaient pour arriver, à la Cour des Comtes leurs princes, à quelque office d'administration ou de judicature, ce qui leur ouvrait souvent l'entrée du Conseil ou Cour souveraine.

Au Bas-Valais, les Fabri, les Paërnat, les Cavelli, les de Monitheolo, les Quartéry, les Sostionis furent presque tous jurisconsultes, docteurs ès-lois ; aussi devinrent-ils juges-mages, baillifs ducaux de petites provinces des états citra-montains, voire même Président du Sénat de Chambéry, commissaires généraux des extentes du Prince, soit ses procureurs fiscaux, ou ses secrétaires, ou ses trésoriers, toutes charges qui ne se donnaient qu'à des hommes qui avaient fait de bonnes études surtout en un pays où non seulement les actes publics se stipulaient en latin, mais où tous les décrets de juges et toutes les causes se plaidaient en cette langue : la Chambre des comptes du Prince, ses châtelains, ses procureurs fiscaux, ses trésoriers rendaient aussi compte de leur gestion en latin, et une simple lettre du Prince à la dernière communauté de ses Etats était aussi écrite en cette même langue. Or, il y a loin de là à l'ignorance crasse dans laquelle on suppose que vivaient nos ancêtres il y a quatre à cinq cents ans.

Au Haut-Valais, nous voyons les de la Tour, les Esperlin, les de Platea, les de Rarogne presque tous parvenir à la première magistrature du pays, ce qui suppose qu'ils savaient le latin et avaient étudié le droit.

...Un pays où le régime féodal fut si complètement organisé ne put qu'avoir été couvert de noblesse. Il paraît

cependant que dès l'origine des choses, les nobles y furent en petit nombre ainsi que les seigneuries de quelque importance. Mais à force d'avoir été partagées entre un grand nombre de frères, ces familles formées en beaucoup de branches, quoique plus nobles à chaque génération, devenaient cependant moins puissantes. Ce qui acheva de les affaiblir et de les ruiner, c'est que je ne vois plus que la loi salique ait été en usage en ce pays-ci. Les fiefs n'étaient pas masculins puisqu'on les voit presque tous sortir par les mariages des filles uniques ou de la fille aînée de la famille primitive pour entrer dans des familles souvent même étrangères.

Les seigneurs de terres étaient en Valais qualifiés *domini* et leurs enfants *domicelli*. Mais nous en connaissons très peu qui aient été *pleno jure* seigneurs, *domini* de tel ou tel lieu. On croit que les de la Tour furent seigneurs allodiaux de la Vallée de Lietsch (*Vallis Illiacæ superioris*). La plus ancienne seigneurie qu'on leur connaisse est d'avoir été vidondes de St-Maurice ; en cette qualité, ils relevaient du comte de Savoie, pour lors souverain du Bas-Valais. On les voit ensuite vidondes d'Ollon et de Vouvry, lieux dont les Abbés de St-Maurice étaient seigneurs, et en même temps vidondes et majors de Sion, dont l'Evêque était alors incontestablement seigneur : ils n'y étaient donc que ses officiers nobles et héréditaires. Ils acquirent ensuite le fief de Châtillon, celui d'Ayent et beaucoup d'autres dont ils prenaient l'investiture de nos évêques... Il paraît bien aussi que les anciens seigneurs de Granges possédaient ce fief en franc-alleu.

Presque toutes les autres seigneuries du Haut et du Bas-Valais étaient ou des vidamies ou des majories, à l'exception d'Isérables, dont les seigneurs se qualifiaient et sont constamment qualifiés *domini*. Mais ils prêtaient hommage aux comtes.

Outre cette première classification, les nobles valaisans étaient divisés, ainsi que les nobles savoyards, en *chevaliers* et en *damoiseaux*. Les chevaliers étaient tenus envers le Prince à un service à cheval d'eux-mêmes et de plusieurs de leurs clients soit de leurs vassaux. Les plus nobles étaient réputés ceux qui avaient des vassaux nobles. Je ne connais en Valais ou dans les environs que deux familles qui eussent eu cette distinction honorable :

les de Orons et les de la Tour. Les vidondes de Martigny et de Conthey relevaient des seigneurs de Orons, et nous voyons dans d'anciens traités de nos évêques avec les comtes de Savoie que les de la Tour avaient au Valais jusqu'à six vassaux nobles qui leur juraient fidélité et leur prêtaient hommage.

La plupart de nos anciens nobles, majors ou vidondes, sont qualifiés chevaliers. Mais j'ai remarqué, par exemple, dans les maisons de Montheolo, de Collombey, de Viège, d'Esperlin, etc. que celui de la famille qui héritait de la qualification de chevalier était ordinairement l'aîné ; que le puîné, qui avait pour sa part l'héritage paternel, les offices héréditaires de major ou de vidonde ne prenait que la qualification de donzel. Ainsi Bozon, premier major connu de Monthey, eut trois fils, dont l'aîné, qui se nommait Jacques, est toujours qualifié *chevalier* ; le second, nommé Guillaume, n'est jamais qualifié que *damoiseau*.

Au XIV^e siècle, la qualification de chevalier devint beaucoup plus rare, et on n'en voit presque plus dans les titres du XV^e siècle, quoique la plupart de nos majors et vidondes dussent la cavalcade au prince en personne, à raison de leurs dits-offices. Un noble s'appellera alors *vir nobilis* : ce qui équivalut, quand cette qualification est ancienne, à celle de baron. Les nobles plus récents sont tout bonnement qualifiés *nobilis* (N).

On voit encore à Sion, au XV^e siècle, beaucoup de nobles savoyards ; mais ils disparurent aussitôt que Walter Supersaxo eut fait la conquête du Bas-Valais.

C'est au XVI^e siècle que tomberont toutes ces anciennes qualifications de la noblesse : Les nobles de race, possédant plus d'une seigneurie, les remplaceront par celles de *nobilis* et *potens vir*.

Chne BOCCARD.